



Syndicat CGT Territoriaux  
de Perpignan  
Mairie - PMMCU - CCAS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Entre posture et volonté

Lors du Comité Social Territorial du CCAS de Perpignan, en date du 29 juin 2023 il nous a été proposé de voter un projet de création d'un service d'accueil pour des femmes victimes de violence. A la CGT, nous ne pouvons qu'être d'accord sur la nécessité de créer ce service au vu de la situation catastrophique sur Perpignan et l'ensemble du territoire en la matière.

**La CGT a demandé dans cette instance la dissociation de vote entre la création de ce nouveau service dédié à l'accueil des femmes et le lieu proposé « LA CIGALE ».**

En effet, le local « La Cigale » est l'objet d'une contestation judiciaire entre la Mairie de Perpignan et le Conseil départemental.

Pour mémoire, le Département des Pyrénées-Orientales a décidé de faire l'acquisition de La Cigale en 2019 quand trois mois plus tard, la Ville a exercé son droit de préemption sur le bâtiment. En 2021, le Conseil d'État annule la préemption et en mars 2022 le juge annule aussi la décision d'affectation du lieu, mais celui-ci reste pour l'instant propriété de la Mairie. D'autres décisions judiciaires sont attendues.

La CGT pense qu'un sujet sociétal aussi important ne doit pas risquer d'être compromis par une procédure judiciaire qui reste en cours. La CGT se questionne sur le choix de ce lieu, alors que la Mairie de Perpignan a préempté un certain nombre d'immeubles dans le quartier historique de la ville, pourquoi ne pas utiliser l'un d'eux plutôt que de risquer la non concrétisation d'un projet d'une telle ampleur ?

**La CGT des territoriaux CCAS de Perpignan a demandé lors de cette instance la dissociation du vote entre la création proprement dite du service et le lieu proposé.**

**Malgré le risque de ne pas voir le projet aboutir au vu de la procédure judiciaire, la direction du CCAS et de la ville de Perpignan s'entête à maintenir la création de ce projet à « La Cigale » et refuse la dissociation demandée par la CGT. Ils nous ont confirmé lors de ce comité social territorial, que les travaux sur le lieu cité ci-dessus ont déjà commencé. Même si elle ne rend qu'un avis, la saisie de l'instance reste néanmoins obligatoire avant toute décision !**

**La CGT-CCAS de Perpignan a donc refusé de prendre part au vote dans ce dossier.**